

## Logement

### Constat :

En application de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) de 1999, les villes ont l'obligation de compter sur leur territoire 20% de logements « sociaux » ; à Chatou le parc social ne représente pas plus de 12,6% du nombre total de logements. Il manque 914 logements pour respecter la loi. Face à cette situation, le plan local d'urbanisme (PLU) affirme d'une part sa volonté d'assurer une plus grande mixité sociale et d'autre part a bien inclus quelques opérations immobilières, mais en nombre très insuffisant pour rattraper ce retard. Pourtant il se construit des pavillons et appartement à Chatou (en moyenne un peu plus de 50 permis de construire délivré chaque année)



Il est également patent qu'une demande forte existe, non seulement dans le social où les temps d'attente sont de 3 à 5 ans, mais aussi pour les étudiants, les jeunes qui cherchent à s'installer.

**Il est donc urgent d'agir.**

### Nos objectifs prioritaires

- Augmenter le parc de logements sociaux de 50 unités par an
- Augmenter la capacité d'accueil pour les étudiants.
- Respecter les impératifs de la lutte contre le changement climatique

### Conditions de réussite

- ✓ Faire de la **mixité sociale**, un impératif, Pas de grands ensembles mais des **petites unités** dispersées
- ✓ Développer la notion de « **parcours résidentiel** » qui permet d'avoir un logement adapté aux différentes étapes de sa vie
- ✓ Réaliser une **prospectivité foncière détaillée** pour permettre l'implantation de ces logements, en identifiant également les opérations de réhabilitation potentielles
- ✓ Partager avec les bailleurs sociaux et le monde associatif **un programme coordonné.**
- ✓ Être très exigeant sur **la qualité environnementale** des bâtiments

### Les moyens à mettre en œuvre :

- ✓ Consacrer **4% du budget**
- ✓ Imposer **25%** de logement social **dans tout ensemble de plus de 4 logements** ou de plus de 500m<sup>2</sup> habitables
- ✓ **Révision ponctuelle du PLU** pour profiter de toutes les opportunités
- ✓ **Préempter** lors de la vente d'immeubles à réhabiliter
- ✓ **Encourager** le bail à réhabilitation
- ✓ Favoriser **l'accueil des étudiants chez des particuliers** qui n'occupent pas toute la surface de leur logement
- ✓ Conduire tout programme **en concertation avec la population locale**
- ✓ Assurer une réelle **transparence dans l'attribution** des logements sociaux